

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 34
Absents excusés : 03

Date de convocation : 14/02/2026

Délibération N° D-2026-2602-03

Membres présents : 34 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JABOB Chantal, ROTH Mireille, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, STAHL Denis, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

M WEISS Henri a donné pouvoir à Mme RAPINAT Fabienne pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 3/37

Madame DYEUL Aurélie.

Messieurs NORTH Alain, MICHEL Roland.

Objet : Budget primitif : Budget Principal – Année 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget principal chapitre par chapitre en commençant par les propositions se rapportant à **la section de fonctionnement qui s'équilibre à 13 650 026,10 €.**

Les dépenses de fonctionnement seront stables cette année. La collectivité a profité en 2025 de la baisse des coûts de l'énergie ; cette baisse conjuguée aux efforts fournis au sein des différents services pour contenir les dépenses, permet en effet de maintenir les dépenses à leur niveau de 2025.

Cette stabilité des dépenses permet ainsi de construire un projet de budget pour l'année 2026 sans hausse des taux des taxes ménages et de la CFE. Les autres recettes principales de la collectivité, notamment la DGF et la fraction de TVA, devraient quant à elle stagner. C'est la dynamique des bases fiscales qui permettront de maintenir les recettes de fonctionnement au niveau de 2025 et par la même de préserver la capacité d'autofinancement des investissements.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 11 510 640,85 €.

Ce projet de budget s'inscrit dans la lignée des orientations budgétaires adoptées au mois de janvier 2026. De nombreux investissements sont ainsi prévus dans différents domaines de compétence, notamment le programme de construction ou d'extension des accueils périscolaires (5 873 000 €) et le programme de réalisation d'itinéraires cyclables prévus au schéma intercommunal (2 198 800 €).

Le programme d'investissements sera financé grâce à des subventionnements de l'Etat et des autres collectivités qui restent très intéressants. Le projet de budget intègre également les participations des communes membres pour les aménagements de voies cyclables, opérations menées par la communauté de communes pour le compte des communes. Les recettes d'investissements sont complétées par un apport d'autofinancement qui reste à un très bon niveau (environ 39%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

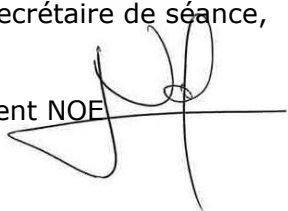
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2026 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
 - o section de fonctionnement : 13 650 026,10 €
 - o section d'investissement : 11 510 640,85 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,
- **accorde** une participation financière de 420 000 € pour le service de l'Ecole de musique pour permettre l'équilibre de ce budget annexe de la collectivité,
- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président **à passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,
- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 – charges de personnel).

Fait à Truchtersheim, le 03 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

